

Le 2 août 2021

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 2 août à 20h00 tenue sous la présidence de Monsieur Gilles Dumont maire suppléant, sont présents les conseillers suivants :

Madame Mélissa Lord
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu

Postes vacants : Maire et siège numéro 2

Assiste également à la séance du conseil, madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

Le président de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

1- Mot de bienvenue

2- Conformité du quorum

3- Adoption de l'ordre du jour

a. Période de questions portant sur ordre du jour

4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

5- Suivi des dossiers

6- Approbation des comptes et déboursés

7- Correspondance

8- Affaires financières

a. Résolution – Nomination représentant à OH Témiscouata

b. Résolution – Transfert dans la réserve financière règlement 415

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

a. Résolution – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

b. Autorisation – Tenue événement public sur terrain privé avec camping

- c. Résolution – Municipalité alliée contre la violence conjugale

10-Travaux publics

- a. Soumission – Tracteur usagé
- b. Résolution – Acceptation devis déneigement MTQ 2021-2022
- c. Résolution – Réparation unité #22
- d. Résolution – Engagement Contremaître permanent

11-Urbanisme

- a. Résolution – Extension de dépôt du rôle triennal 2022-2024
- b. Résolution – Nomination des fonctionnaires désignés
- c. Résolution – Demande d'autorisation à la CPTAQ

12-Sécurité incendie

13-Santé bien-être et Hygiène du milieu

14-Varia

15-Période de questions

16-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a. Période de questions (ODJ)

Aucune question portant sur l'ordre du jour

4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 juillet 2021 et que monsieur le maire suppléant et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier depuis le dernier conseil.

6- Approbation des comptes et déboursés

08-21-9307

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 juillet et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **147 988.56\$** et de salaire net de **50 968.51 \$**.

7- Correspondance

Monsieur le maire suppléant présente aux membres du conseil la liste de la correspondance reçue au courant du mois de juillet 2021.

8- Affaires financières

- a. Résolution – Nomination représentant à l'OH du Témiscouata

08-21-9308

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolution à l'unanimité des membres présents de nommer M. Gilles Dumont comme représentant de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! au comité de l'Office d'Habitation du Témiscouata en remplacement de Mme Sonia Larrivée

- b. Résolution – Transfert dans la réserve financière règlement 415

08-21-9309

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents de transfert un montant de **40 000\$** dans la réserve financière pour le remplacement ou l'acquisition des véhicules des travaux publics tel qu'autorisé par le règlement #415 et provenant du fonds général de la Municipalité.

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

- a. Résolution – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

08-21-9310

CONSIDÉRANT QU'un nouveau programme s'adressant aux municipalités de moins de 10 000 habitants pour des infrastructures sportives et récréatives a été mis sur pied;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! répond aux critères d'être propriétaire d'une de ces infrastructures visées et d'être capable de démontrer notre capacité à assurer l'exploitation et le maintien en bon état durant au moins 5 ans ;

CONSIDÉRANT la détérioration irréversible et difficilement réparable à faible coût de la dalle de béton de la patinoire et des joints d'expansion dû à un mauvais drainage et une accumulation d'eau combinée,

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande pour le remplacement de la dalle de béton de la patinoire et la possibilité d'y ajouter un toit. Également d'autoriser Dominique Michaud, directrice générale de signer tout document nécessitant cette demande de subvention pour et au nom de la Municipalité, de l'autoriser à engager les coûts non admissibles en cours de projet et des coûts d'exploitation après la réalisation du projet.

b. Autorisation – Tenue événement public sur terrain privé avec camping

08-21-9311

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite a été fait par l'organisation « Kraken » Grandeurs Nature pour une activité sur un terrain du Rang 1;

CONSIDÉRANT QUE la Santé Publique a autorisé la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a donné son autorisation par écrit à l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation et le propriétaire du terrain offre la possibilité d'offrir un « hébergement ponctuel » en tente ou en bâtiment durant la nuit;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'événement qui se déroule entre 23h00 et 7h00 exige l'autorisation du conseil pour les dates suivantes : 31 juillet, 21 août, 17 au 19 septembre et 9 octobre,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'événement Kraken Grandeurs Nature aux dates mentionnées pour l'année 2021 et d'autoriser temporairement le style « camping » sur le terrain lot 3 225 437.

c. Résolution – Municipalité alliée contre la violence conjugale

08-21-9312

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour

sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer la Municipalité de Saint-Louis du Ha! Ha!, municipalité alliée contre la violence conjugale.

10- Travaux publics

a. Soumission – Tracteur usagé

08-21-9313

CONSIDÉRANT QUE le tracteur de ferme utilisé pour faucher, balayer les trottoirs et déneiger la patinoire l'hiver est en fin de vie utile et nécessite de nombreuses réparations;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 6 soumissions sur invitation conformes,

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de M. Majella Tardif au montant de 32 000\$.

b. Résolution – Acceptation devis déneigement MTQ 2021-2022

08-21-9314

CONSIDÉRANT QUE la réception d'un devis spécial de la Direction du Bas-Saint-Laurent de Transport Québec pour le déneigement, déglacage, fourniture, chargement et site d'entreposage des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la localisation est la suivante

Route	Tronçon	Section	M.R.C.	Longueur pondérée (km)
92564	01	020	Témiscouata	0,558
92565	01	020	Témiscouata	0,815
92840	03	010	Témiscouata	6,846

CONSIDÉRANT QUE l'équipement requis pour l'exécution du devis est déjà disponible aux travaux publics,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis spécial proposé au montant de 8293.42\$ du km pondéré et d'autoriser Dominique Michaud, directrice générale à signer tous documents à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

c. Résolution – Réparation unité #22

08-21-9315

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter d'honorer la facture de réparation de Peterbilt Atlantic au montant de 3941.83\$ taxes incluses pour l'unité #22.

d. Résolution – Engagement Contremaître permanent

08-21-9316

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître a été comblé par David Lévesque sur probation depuis le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la probation se terminera le 14 août prochain;

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'engagement de David Lévesque au poste permanent de contremaître des travaux publics aux conditions salariales et avantages sociaux discutés.

11- Urbanisme

a. Résolution – Extension de dépôt du rôle triennal 2022-2024

08-21-9317

Suite à la demande de la firme Servitech Évaluateur agréés, il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le report du dépôt du nouveau rôle triennal équilibré à la date maximale du 1^{er} novembre 2021 et d'en transmettre une copie certifiée conforme à la MRC du Témiscouata.

b. Résolution – Nomination des fonctionnaires désignés

08-21-9318

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'article 2.1.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats # 376;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ #345;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général;

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du règlement général #345 et ses amendements, du règlement de zonage #373 et ses amendements, du règlement de construction #375 et ses

amendements, du règlement sur les permis et certificats #376 et ses amendements, du règlement de lotissement #374 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures #377 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Yann Franc Girard, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Dominique Michaud, directrice générale Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

c. Résolution – Demande d'autorisation à la CPTAQ

08-21-9319

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation présentée par M. Marcel Pelletier à la Commission de protection de territoire agricole du Québec pour une utilisation autre que l'agriculture sur le lot 6 367 449 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de déménager une résidence principale expropriée à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE cette demande optimiserait le développement économique de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Il est proposé par Roberto Pelletier et appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha appui favorablement la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'effet que soit approuver la demande d'autorisation à d'autres fins que l'agriculture sur une parcelle du lot 6 367 449 et d'étudier cette demande à sa juste valeur.

- 12- Sécurité incendie**
- 13- Santé bien-être et Hygiène du milieu**
- 14- Varia**
- 15- Période de questions**

16- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à _____

Gilles Dumont

Maire suppléant

Dominique Michaud

DG et Secrétaire-trésorière